

REDIGER UN PROJET ASSOCIATIF

La rédaction du projet associatif dans le cadre d'une demande de subvention PSF

Le projet associatif, également appelé **projet-club**, est un document important de la vie de votre club. Projet de politique sportive et éducative d'un club dans son environnement, il est **porté par les dirigeants et exprime les ambitions de l'association**.

Le projet associatif était obligatoire dans le cadre d'une demande de subvention CNDS. **A compter de 2019, la part territoriale du CNDS est remplacée par le [Projet Sportif Fédéral \(PSF\)](#)**. L'agence nationale du sport, créée le 24 avril 2019, donne désormais **compétence aux fédérations sportives pour attribuer, au titre du PSF, les aides financières aux clubs, comités territoriaux et ligues**. Tout comme pour le CNDS, le projet associatif doit également être fourni pour effectuer une demande d'aide PSF. Il a pour but de fixer un cap, de clarifier le sens des actions, de les évaluer et de les adapter pour atteindre les objectifs fixés.

1 Les quatre composantes du projet associatif :

Un projet ne se décide pas sur un coup de tête : il répond à un besoin de développement, que ce soit sur les plans sportif, éducatif ou social...

- **Le volet sportif** : Il renvoie aux moyens mis en œuvre pour développer l'activité sportive : les formes de pratique (loisir/ compétition), le type de pratiquants, l'environnement du club (urbain/rural), les modalités de prise en charge et d'accueil (en fonction de la diversité des publics accueillis : senior, personnes en situation de handicap...) ainsi que les modalités prises ou prévues pour l'amélioration (formation, nouvelles activités, disponibilité des équipements...) N'hésitez pas à mentionner la participation ou l'organisation de manifestations écoresponsables.
- **Le volet éducatif** : Il renvoie **aux valeurs de l'association et des disciplines associées que le club souhaite transmettre, mais aussi aux actions à caractère éducatif** (respect de l'environnement, citoyenneté, promotion de la santé...). C'est dans ce volet que vous pouvez mentionner vos labels, les partenaires du club ou encore la participation des adhérents à la vie du club.
- **Le volet social** : Il renvoie à **l'ensemble des activités destinées à des publics cibles et/ou éloignés de la pratique** (jeunes des quartiers, jeunes filles, personnes en situation de

handicap...) **ainsi qu'aux dispositifs dans lesquels l'association est impliquée** (service civique, collaboration avec des structures à but spécifique type Comité handisport...)

- **Le volet économique** : Il synthétise les moyens financiers, humains et matériels avant et pendant le projet et inclut les projections de l'association en matière d'emploi (embauche possible, dispositifs d'aides...). Le budget du club, la mutualisation de moyens avec d'autres associations, les nouveaux besoins ou la recherche éventuelle de partenaires publics et privés (sponsoring, mécénat...) sont à inclure dans cette partie.

2 Les étapes du projet associatif

2.1 La création d'un groupe de travail

La réussite du projet dépend essentiellement de la **capacité à mutualiser les ressources de l'association** (élus, salariés, bénévoles impliqués dans la vie du club). Il est nécessaire de **travailler en équipe et de produire un projet ayant fait l'objet d'une concertation**.

2.2 Etats des lieux et diagnostic

Le diagnostic vise à identifier vos besoins et pour ce faire, il liste **les forces et faiblesses de votre club** dans de multiples domaines : offre sportive, éducative ou sociale, en soulignant les lacunes, les problèmes de saturation, de turnover, de sécurité, de communication, d'image..., en précisant son insertion dans la politique fédérale. C'est le point de départ de votre projet associatif : **Votre développement doit partir de ce qui existe déjà**. L'objectivité est le maître mot de cette étape.

Exemple d'items sur lesquels porte l'état des lieux	
Environnement du club	<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement géographique du club/bassin de population touché ; - Partenariats en cours ; - Historiques et évolutions marquantes ; - Equipements et structures à disposition (relation entretenues avec le propriétaire/gestionnaire, les autres utilisateurs...)
L'offre du club	<ul style="list-style-type: none"> - Activités proposées et types de pratique (loisir, perf, santé...) - Publics accueillis - Encadrement (bénévole, professionnel...)
Valeurs éducatives et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Valeurs potentiellement véhiculées par le club ; - Par quels moyens ?
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de membres au CA et nombre de réunions par an ; - Existence et nature des commissions ; - Moyens de communication du club (adresses mails, newsletter, site internet, réseaux sociaux...) - Assemblées générales et participation des adhérents ; - Formations initiales/continues des dirigeants, cadres, arbitres ; - Représentation des femmes dans les instances dirigeantes ; - Renouvellement des dirigeants.

2.3 Définition des objectifs

En fonction de votre état des lieux, cette étape doit vous permettre **de prioriser vos objectifs, en allant du général au plus précis**. Cette partie du travail est décisive car elle va **déterminer concrètement et orienter le contenu du plan d'action**. Chaque objectif doit être évaluable, positionné dans le temps et relié à votre analyse de l'état des lieux.

Pour définir vos objectifs, vous pouvez vous inspirer **des axes de développement détaillé dans le [PSF](#)** de la fédération :

- Faciliter l'accès de la pratique des activités de la montagne et de l'escalade à de nouveaux publics ;
- Proposer une pratique de qualité, sûre, pour tous les publics, grâce à des dirigeants et à des intervenants formés à l'ensemble des pratiques ;
- Promouvoir les activités de la montagne et de l'escalade dans le respect des préconisations de la commission fédérale RSO-développement durable.
- Dans la perspective des Jeux-Olympiques de Paris 2024, encourager les clubs dans l'amélioration de la performance ;
- Proposer un projet innovant de développement ;
- Développer des actions handi-escalade dans le cadre de la demande de délégation faite par la fédération.

Développer la pratique des activités de la montagne et de l'escalade, en sécurité, en répondant aux attentes de vos adhérents, de la pratique loisir à la pratique performance résumerait un objectif de projet club.

Pour les ligues et comités territoriaux, vos projets respectifs doivent s'appuyer sur vos objectifs inscrits dans vos conventions de coopération territoriale.

2.4 Formalisation du plan d'action

Cette étape consiste à **décliner chaque objectif sous forme d'actions concrètes qui viseront à structurer l'organisation sportive et développer la pratique**. L'objectif est de :

- ✓ **Définir les priorités d'actions et articuler les actions** de manière logique et chronologique ;
- ✓ **Répartir les tâches selon les compétences de l'équipe** ;
- ✓ **Fixer un échéancier réaliste et précis**.

Dans une échéance à moyen ou long terme, **des fiches actions précises** pourront compléter votre projet associatif. Elles pourront être intégrées dans vos dossiers de demande de subvention auprès des partenaires publics.

Ces fiches actions doivent contenir :

- ✓ Le rappel de l'objectif, la période concernée, un résumé de l'action ;
- ✓ Le type de public cible et l'effectif prévisionnel ;
- ✓ Les personnes en charge de l'action, les moyens mobilisés, les partenaires associés ;
- ✓ L'échéance de l'action, les modalités de suivi et d'évaluation, le coût prévisionnel.

2.5 Evaluation et adaptation

Il est important de **définir les critères et les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation des actions, mais aussi des objectifs fixés**. Ces critères peuvent être utilisés chaque année pour présenter le bilan mais aussi, ils sont une base de travail pour l'adaptation dans les années à venir.

De nombreux outils peuvent permettre un suivi : tableaux de bord / indicateurs de performance (nombre de licenciés, assiduité aux créneaux, taux de renouvellement des licences...), analyse coûts / bénéfices enquête qualitative (satisfaction des licenciés), évaluation de l'impact de chaque action... Il vous appartient de choisir les outils pertinents. Certains sont plus adaptés pour faire ressortir des résultats tangibles et chiffrés (questionnaires, tableau de suivi), d'autres se prêtent plus aux aspects interprétatifs et personnels (interview, enquête etc.).

Document mis à jour en mai 2019.

*Toute reproduction ou diffusion de ce document est soumise à autorisation préalable de la FFME.
Cette fiche ne se substitue en aucun cas à la législation et aux réglementations en vigueur, elle a un objectif purement pédagogique.*

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr